

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-126

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1107610-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
--

	Conseil du 4 avril 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Conseil et Organisation	N° 2025-126

Rapport annuel sur la situation entre les hommes et les femmes 2024 - Information au Conseil

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En France, la politique en faveur des droits des femmes s'est imposée comme une politique d'égalité entre les sexes. Il ne s'agit pas de reconnaître des droits spécifiques aux femmes mais au contraire de mettre fin aux discriminations dont elles sont victimes.

Bordeaux Métropole, consciente que l'égalité femmes-hommes se joue tant au niveau local qu'au niveau national, s'est engagée dans une politique transversale de promotion de l'égalité femmes-hommes depuis de nombreuses années.

Dès 2014, elle a adhéré à la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, promue par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe. Cette charte définit 6 grands principes, que les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'engagent à respecter :

- *L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental*
- *Afin d'assurer l'égalité femmes/hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte*
- *La participation équilibrée femmes/hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique*
- *L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité femmes/hommes*
- *L'intégration de la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités est nécessaire pour faire avancer l'égalité femmes/hommes*
- *Des plans d'action et des programmes disposant de budgets sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité femmes/hommes*

Le plan d'actions relatif à l'égalité femmes/hommes de la Métropole est en cours de remise à jour et sera proposé en 2025.

La promotion de l'égalité nécessite un engagement sur le long terme, structurée globalement, qui se fonde sur des actions de proximité, des données statistiques, des expérimentations, des évaluations. Elle s'accompagne également d'une sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes de genre, à la mixité...

Le présent rapport participe à cette valorisation du travail accompli et met en avant les actions en cours ou à venir.

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que toutes les collectivités et les établissements publics de plus de 20 000 habitants doivent présenter devant l'organe délibérant, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes. Ce rapport est devenu obligatoire depuis 2016. Il doit donner un panorama des avancées égalitaires en interne,

dans les politiques publiques et permettre la remise à jour du plan d'action métropolitain égalité femmes/hommes. Ce rapport a vocation à s'enrichir chaque année.

Le rapport métropolitain repose sur 4 axes, qui structurent la politique égalité :

- *Développer une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes*
- *Tendre vers l'exemplarité de Bordeaux Métropole employeur*
- *Promouvoir l'égalité dans la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines*
- *Accompagner les communes volontaires dans leurs actions relatives à l'égalité femmes-hommes.*

En 2024, Bordeaux Métropole a obtenu de nouveau le label Afnor sur l'Egalité professionnelle femmes/hommes.

La labellisation est importante : elle repose sur un cahier des charges strict et atteste de la démarche d'amélioration continue, dans laquelle s'inscrit l'administration pour développer une politique générale d'égalité femmes/hommes, qui aspire à tendre toujours davantage vers l'exemplarité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2024 sur la situation de Bordeaux Métropole en matière d'égalité femmes/hommes.

VU la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale,

VU la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes,

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article unique : de prendre acte du rapport présenté.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------